**Contrat de sous-location**

Le contrat de bail de sous-location est conclu entre les soussignés :

(Nom Prénom du locataire principal), né le (indiquer la date de naissance) et demeurant au (adresse du locataire principal), désigné ci-après « le locataire principal » d’une part, et (Nom Prénom du sous-locataire), né le (indiquer la date de naissance), désigné ci-après « le sous-locataire » d’autre part.

Il est rappelé ce qui suit :

(Madame, Monsieur) (indiquer le nom prénom du locataire principal) est actuellement locataire du logement situé au (indiquer l’adresse) pour lequel il est signataire d’un contrat de bail avec (indiquer les références du propriétaire du bien). Cette location est accordée au titre de résidence principale pour le locataire, depuis le (indiquer la date de signature du bail) et pour une durée de (préciser la durée du contrat de bail de location). Par le présent contrat, le sous-locataire affirme avoir pris connaissance des conditions du bail mentionné ici, et dont un exemplaire est annexé au contrat de sous-location.

Il est également rappelé que le propriétaire du logement situé au (adresse) autorise la sous-location de son bien par une lettre adressée au locataire principal, et dont une copie est annexée au présent contrat.

**I. Objet du bail de sous-location**

Le locataire principal s’engage à sous-louer l’ensemble/une partie du bien situé au (indiquer l’adresse). Le logement, dont la superficie est égale à (préciser), sera ainsi partagé entre (préciser) personnes.

**II. Durée du contrat**

Le présent contrat de sous-location est conclu pour une durée de (préciser). Cette durée ne peut excéder celle indiquée dans le bail de location initial. Le locataire principal comme le sous-locataire se réservent le droit de mettre fin au contrat de sous-location avant son terme, en respectant un préavis de (préciser, en mois).

**III. Loyer mensuel**

Le sous-locataire s’engage à verser au locataire principal un loyer mensuel de (préciser la somme en chiffres et en lettres en euros). Les charges, taxes et impôts sont calculés au prorata de la surface occupée.

**IV. Assurances**

Le sous-locataire s’engage à souscrire un contrat d’assurance pour garantir les risques inhérents à l’occupation du logement.

**V. Cession et sous-location**

Le sous-locataire n’est pas autorisé à céder son droit à la présente sous-location. Il ne peut, non plus, sous-louer le logement qu’il occupe en qualité de sous-locataire.

**VI. État des lieux**

Un état des lieux est réalisé à l’entrée du sous-locataire dans le logement (voir pièces jointes au présent contrat). Ce dernier sera confronté à un nouvel état des lieux au moment de sa sortie du logement.

Fait à (ville), le (date),

En autant d’exemplaires que de parties,

Signature du locataire principal précédée de la mention « lu et approuvé »

Signature du sous-locataire précédée de la mention « lu et approuvé »